



CONSEIL MUNICIPAL
CE 3 DÉCEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 3 décembre 2013 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire
M. Alain Letarte Siège no.1
Mme Monique Baril Siège no.2
Mme Isabelle Proulx Siège no.4
Mme Sylvie Lafortune Siège no.5
Mme Solange Gamache Siège no.6

Absent : M. Jean-Pierre Julien Siège no.3

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 228-2013

Sur proposition de madame la conseillère Isabelle Proulx appuyé par madame la conseillère Monique Baril, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi le 3 décembre 2013**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du 11 novembre 2013

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande d'autorisation comité organisateur « Boréal super 8 »
- 4.2 Lettre du directeur général du CLDAO
- 4.3 MRCAO : Quotes-parts 2014

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2013 : (29 308,27 \$);
- 5.2 Renouvellement du financement pour 2 prêts

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Rapport du maire 2013;

6.2 Dossiers avec un contribuable:

- Entente hors cour;
- Entente branchement au réseau pluvial rue de La Sarre;
- Demande de dérogation mineure au 39 rue Principale

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 LS419 & LS578: Décomptes progressifs #1 CML entrepreneur général inc.

8. RÈGLEMENTS : AVIS DE MOTION

- Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2014, de fixer le taux de la taxe foncière et l'abrogation du règlement 11-2012;
- Règlement fixant le coût de la taxe de la cueillette des matières résiduelles;
- Règlement fixant le coût de la taxe de fonctionnement de l'assainissement des eaux usées;
- Règlement fixant le coût de la tarification de la police;
- Règlement fixant le coût de la tarification du service de sécurité incendie;
- Règlement fixant le coût de la taxe d'eau;
- Règlement Code d'éthique et déontologie des élus municipaux.

9. LOISIRS

9.1 Fête de Noël des enfants – demande du comité des Loisirs 500\$

10. DIVERS

10.1 Médaille de l'Assemblée nationale remise à François Gendron

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 229-2013

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Sur proposition de madame la conseillère Isabelle Proulx, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2013.

4. CORRESPONDANCE

4.1 DEMANDE D'AUTORISATION COMITÉ ORGANISATEUR « BORÉAL SUPER 8 »

Une demande d'autorisation est adressée à la Ville par « *Boréal super 8* » pour tenir une activité cyclo sportive dont il est prévu de passer sur le territoire de Duparquet. Cette activité se tiendra le 7 juin 2014. À cette fin, il y aura une fermeture mobile temporaire avec convoi sécuritaire, à l'avant et à l'arrière du peloton, afin de dégager la voie sur son territoire.

Rés.230-2013

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement d'autoriser le comité organisateur « Boréal super 8 » à accorder le droit de passage sur le territoire de la Ville de Duparquet lors de son activité cyclo sportive du 7 juin 2014.

4.2 LETTRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CLDAO

Le conseil d'administration ainsi que l'équipe du CLD d'Abitibi-Ouest adressent une lettre à Monsieur Gilbert Rivard pour le féliciter pour sa réélection en tant que maire de la Ville de Duparquet. De plus, le CLDAO offre ses félicitations aux conseillères et aux conseillers réélus ou nouvellement en poste au sein du conseil municipal.

4.3 MRCAO : QUOTES-PARTS 2014

La MRCAO a adressé à la Ville de Duparquet son projet des Quotes-parts 2014 dont l'ensemble des cotisations totalisent 108 508,18 \$. En conséquence, c'est un montant dont la Ville devra inscrire à son budget 2014 et sur lequel elle n'a aucun contrôle.

5. FINANCES

Rés.231-2013

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2013

Proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 29 308,27 \$.

COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2013

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Abinord	Pièces	49,93 \$
Alain Gagné	Niveleuse / Neige	1 994,82 \$
Bell Mobilité	Novembre	104,91 \$
Brigade Incendie	Système Pointage	2 000,00 \$
Brigade Incendie	Vérification / Monoxyde Carbone	242,00 \$
Brigade Incendie	Alarme Incendie	438,00 \$
Brigade Incendie	Pratique Brigade	930,00 \$
Brigade Incendie	Rencontre R.B.Q	74,00 \$
Brigade Incendie	Rencontre Schéma	74,00 \$
Brigade Incendie	Alarme Incendie	360,00 \$
Boucher Lise	Frais de Déplacement	29,60 \$
Buro Concept	Relieurs	37,23 \$
Buro Concept	Plaques	55,19 \$
Corporation Bellechasse	Aide Technique	86,23 \$
Construction Sylvain Rouleau	Technicien Recherche	550,36 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Pompe / Aqueduc	69,00 \$
Dubé Larry	Contractuelle	143,00 \$
Dubé Larry	Contractuelle	78,00 \$
Fabrique St-Albert-Le-Grand	Location Salle	200,00 \$
Fédération Québécoise	Formation	988,79 \$
Financière Banque Nationale	Intérêt Billet	3 098,00 \$
Fond à l'Information / Ressource	Mutations	8,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	142,02 \$
Garage Martin Macameau	Essence / Produits	147,72 \$
Garage Martin Macameau	Essence	133,05 \$
Gauthier Bruno	Remb. Frais Activité loisir	40,00 \$
Groupe Stavibel	LS 419-003	4 021,19 \$
Jean-Guy Roy	Niveleuse	390,92 \$
Joseph Mélanie	Remb. Frais Activité loisir	45,00 \$
Les Éditions Juridiques	Renouvellement	77,70 \$
Les Entreprises J.L.R	Contrat novembre	2 342,74 \$
Les Entreprises Combinées	Filage Fermière	183,96 \$
Longpré Michel	Vérification /Nettoyage BF	1 310,00 \$
Norfil	Produit Entretien	64,68 \$

Quincaillerie Palmarolle	Câble	20,70 \$
Paré Diane	Repas Élection	186,00 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00 \$
Prévention Incendie La Sarre	Rechargement Cylindres	66,00 \$
Prévention Incendie La Sarre	Réparation Borne Fontaine	122,50 \$
Proulx Genesse	Sel	1 057,77 \$
Propane Nord-Ouest	Frais Location annuel	114,80 \$
Produit Pétrolier Harricana	Centre Loisirs	1 760,32 \$
Poste Canada	Timbres	72,43 \$
Pneus GBM	Démontage / Montage	116,47 \$
Petite Caisse	Frais de Poste	165,50 \$
MRC	Déplacement Avenue de Boisé	211,64 \$
M.Roy électrique	Pompe / Puisard	202,36 \$
Roy Jessica	Accessoires	90,52 \$
Sun Média	Avis d'Élection	225,35 \$
Sun Média	Avis Public	225,35 \$
Surplus du Nord	Vêtement Travail	316,14 \$
Techni-lab	Test eaux	211,55 \$
Traction	Pièces / oil	73,12 \$
Trudel Joel	Directeur Service Incendie	1 200,00 \$
Yves Patry Plomberie Chauffage	Filtre à l'huile / Nozel	213,22 \$
Yves Patry Plomberie Chauffage	Filtre à l'huile / Nozel	275,31 \$
Yves Patry Plomberie Chauffage	Accouplement pompe	721,35 \$
Wolseley	Pièces Borne Fontaine	49,83 \$
		29 308,27 \$

5.2 RENOUELEMENT DU FINANCEMENT POUR 2 PRÊTS

ATTENDU un prêt temporaire de 370 640 \$ pour financer les rénovations de l'Hôtel de Ville venant à échéance le 30 novembre 2013;

ATTENDU un prêt de 147 900 \$ relatif au financement de la Caserne du service des incendies, prêt venant à échéance le 9 juin 2014;

ATTENDU que le MAMROT vient de lancer un appel de propositions pour le financement de ces 2 emprunts;

ATTENDU que lors du dépôt des offres, la Ville pourrait être soumise à des frais de financement de 2% du capital; par conséquent la Ville doit se prononcer sur la stratégie pour payer ces frais;

PRÊT no.1	FRAIS de 2%	Payé par :
367 640 \$	7 412,80 \$	<u>LE FONDS GÉNÉRAL</u> Ou <u>AJOUTER SUR LE CAPITAL</u>

PRÊT no.2	FRAIS de 2%	FINANCÉ PAR :
147 900 \$	2 958 \$	<u>LE FONDS GÉNÉRAL</u> Ou <u>PAR RÈGLEMENT D'EMPRUNT</u>

Rés.232-2013

En conséquence, en ce qui concerne le prêt no.1 de 367 640 \$ il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement qu'advenant des frais de financement de 2% à assumer avec ce renouvellement d'emprunt, il est décidé de les ajouter sur le capital.

Rés.233-2013

De plus, en ce qui concerne le prêt no.2 de 147 900 \$ il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Monique Baril et adopté unanimement qu'advenant des frais de financement de 2% à assumer avec ce renouvellement d'emprunt, il est décidé de les imputer au fonds général.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 RAPPORT DU MAIRE 2013

Monsieur le maire Gilbert Rivard a présenté son rapport annuel pour l'année 2013. Ce dernier en fait la lecture intégrale.

6.2 DOSSIERS AVEC UN CONTRIBUABLE

• ENTENTE HORS-COUR

ATTENDU un jugement rendu par la Cour supérieure le 9 février 2012 en faveur de la Ville de Duparquet concernant une poursuite en dommages de 100 000\$ intentée par Steve Morin dans le dossier # 605-17-000613-117 du district d'Abitibi et le jugement rectificatif rendu le 7 mars 2012;

ATTENDU l'appel logé devant la Cour d'appel du Québec par Steve Morin, sous le numéro 200-09-007674-127 dont l'audition dans cette affaire est prévue le 5 décembre 2013;

ATTENDU QUE Steve Morin a mandaté sa procureure afin de faire une proposition au procureur de la Ville; et par le fait d'une transaction entre les parties, ce dernier se désiste de la Cour d'appel;

ATTENDU QU'une transaction a été soumise au conseil municipal dont les termes et conditions sont acceptés;

ATTENDU QU'en plus de s'engager envers la Ville quant aux clauses normatives et financières énumérées dans la présente transaction, Steve Morin s'engage en outre, à acquitter la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) au bénéfice de la Ville de Duparquet et auprès du notaire de la Ville lors de la signature de la transaction (cité au paragraphe 10.) ;

ATTENDU QUE la transaction intervenue entre les parties fait partie de la présente résolution comme si elle était tout au long récitée.

Rés.234-2013

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et adopté à l'unanimité d'accepter tous les termes de la transaction intervenue le 3 décembre 2013 entre la VILLE DE DUPARQUET et Steve Morin;

QUE monsieur le maire Gilbert Rivard et la directrice générale Lise Boucher soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet ladite transaction.

• ENTENTE BRANCHEMENT AU RÉSEAU PLUVIAL RUE DE LA SARRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est déjà prononcé en faveur de la signature d'une telle entente; référence à la réunion du 2 octobre 2013, Rés.188-2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une modification à l'entente avec SMG soudure inc. et Steve Morin; plus précisément en ce qui concerne le 3^{ième} paragraphe sur « *les particularités* » en l'occurrence le délai pour mettre fin à une telle entente.

Rés.235-2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx et résolu unanimement, qu'une entente formelle soit signée avec SMG soudure inc. et Steve Morin personnellement, concernant les obligations et conditions à respecter pour que la Ville permette le déplacement au niveau de ce branchement à son réseau pluvial.

Que monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que la directrice générale Lise Boucher soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires pour une entente à intervenir ainsi que les documents notariés pour la levée de la servitude.

- **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 39 RUE PRINCIPALE**

Dans le cadre de la demande de dérogation mineure demandée par Steve Morin pour le 39 rue Principale, Madame la conseillère Solange Gamache fait la lecture au conseil municipal de la recommandation préparée par le Comité consultatif en urbanisme.

À cet égard, un argument discutable et non vérifiable sur le champ empêche le conseil de se prononcer immédiatement.

En conséquence, le Conseil remet sa décision à une date ultérieure le temps que le Comité consultatif en urbanisme clarifie les fondements de sa recommandation.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 LS419 & LS578 : DÉCOMPTES PROGRESSIFS #1 CML ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.

ATTENDU QUE LS419 est le projet conduite d'aqueduc chemin du Lac et LS578 est le projet de réfection de 3 conduites d'eau potable;

ATTENDU QUE l'ingénieur de Stavibel approuve les décomptes progressifs #1 pour ces 2 projets pour les quantités exécutées et les montants établis conformément au contrat.

ATTENDU QUE ces ouvrages sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.236-2013

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Monique Baril et résolu unanimement de payer CML entrepreneur inc. sur le LS419 pour le décompte progressif #1 de 168 273,28 \$ incluant les taxes applicables.

Rés.237-2013

De plus, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement de payer CML entrepreneur inc. sur le LS578 pour le décompte progressif #1 de 21 037,85 \$ incluant les taxes applicables.

8. RÈGLEMENTS : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION Madame la conseillère Monique Baril donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2014, de fixer le taux de la taxe foncière et l'abrogation du règlement 11-2012.

AVIS DE MOTION Monsieur le conseiller Alain Letarte donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe de la cueillette des matières résiduelles.

AVIS DE MOTION Madame la conseillère Solange Gamache donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe de fonctionnement de l'assainissement des eaux usées.

AVIS DE MOTION Madame la conseillère Sylvie Lafortune donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement fixant le coût de la tarification de la police.

AVIS DE MOTION Madame la conseillère Isabelle Proulx donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement fixant le coût de la tarification du service de sécurité incendie.

AVIS DE MOTION Madame la conseillère Monique Baril donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement fixant le coût de la taxe d'eau.

AVIS DE MOTION Madame la conseillère Solange Gamache donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement concernant le Code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux.

9. LOISIRS

9.1 Fête de Noël des enfants – demande du comité des Loisirs 500 \$

ATTENDU une demande du Comité des Loisirs d'être subventionné par la Ville à l'occasion de la Fête de Noël des enfants;

ATTENDU QUE le Conseil est avisé de la situation financière déficitaire de la Ville au 31 décembre 2013;

Rés.238-2013 En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement de faire un chèque au Comité des Loisirs pour une subvention de 500 \$.

10. DIVERS

10.1 Médaille de l'Assemblée nationale remise à François Gendron

Rés.239-2013 **ATTENDU QUE** l'Assemblée nationale a honoré le député de l'Abitibi-Ouest, ministre de l'Agriculture et vice-premier ministre, monsieur François Gendron a reçu la médaille du président de l'Assemblée nationale Jacques Chagnon, pour ses 37 ans de vie parlementaire.

En conséquence, il est proposé par madame Monique Baril, secondé par madame Sylvie Lafortune et adopté unanimement d'adresser une motion de félicitations à monsieur François Gendron.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Déblayage de la neige à la bibliothèque;
- L'existence d'un comité pour suivre les activités de la mine;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Arrêt de l'alimentation en eau potable les 13 & 29 novembre 2013;
- Démarrer un comité de citoyens pour inviter le dirigeant de la mine à une réunion avec ce comité;
- Titre de propriété de la ruelle entre rue Gauthier et rue Principale; la Ville ou la mine Eldorado?
- La Ville pourrait-elle exiger un certificat de piquetage lors de construction?
- Demande l'avis du conseil concernant quatre (4) résolutions antérieures du conseil.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.240-2013 Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 40.